

1
(N° 122.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1837.

Amendement de M. DUMORTIER, concernant la répartition de l'excédant du produit des barrières.

La répartition de l'excédant du produit des barrières, pour 1838, déduction faite des fonds nécessaires à l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt de six millions, sera présentée aux Chambres et votée avec le budget.

B.-G. DUMORTIER.